

# REUNION DU VENDREDI 22 OCTOBRE 2021 A 18 H 30

**Présents** : CHARGUEROS Nicolas - ROMANET Pierre - JONNARD Marie-Claude - BAROUX Louison - BARRET Martine - BOUFFARON Kinnie - GROULARD Laurent - MARQUET Christine

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

- NEMOZ Julien a donné pouvoir à JONNARD Marie-Claude
- SOLER Isabelle a donné pouvoir à CHARGUEROS Nicolas

**Secrétaire de Séance** : BAROUX Louison

**Date d'envoi et d'affichage de la convocation** : 11 octobre 2021

## INTERVENTION DE ROANNAIS AGGLOMERATION

### 1. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Le Maire présente à l'assemblée M. Hervé DAVAL, conseiller communautaire délégué à l'aménagement de l'espace et à la mutualisation, ainsi que la directrice des stratégies et ressources foncières, qui vont intervenir pour apporter des explications sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

M. DAVAL rappelle tout d'abord le contexte réglementaire et les conditions du transfert de compétence. Pour le territoire de Roannais Agglomération, il faut au moins 10 communes favorables représentant au moins 20 097 habitants (conditions cumulatives).

A partir du moment où une commune demande une révision générale de son PLU, l'agglomération doit engager l'élaboration d'un PLUI. Sinon, les élus de l'agglomération engagent l'élaboration d'un PLUI lorsqu'ils le décident (pas de date butoir).

Le transfert de la compétence impliquerait également le transfert du Droit de Prémption Urbain (DPU) et des aires de valorisations de l'architecture et du patrimoine (AVAP, SPR, ZPPAUP).

Par contre, les Maires des communes restent les seuls compétents pour délivrer les autorisations de droit des sols et choisir leur service instructeur.

M. DAVAL précise les points importants en cas de transfert de compétence et d'élaboration d'un PLUI (mutualiser les moyens financiers, structurer une ingénierie au service de l'urbanisme, dialoguer et négocier efficacement avec l'Etat dans un contexte « Zéro Artificialisation Nette », etc.).

La loi donne des garanties aux communes : élaboration en collaboration avec les communes, avis des communes recueilli aux moments clés de la procédure (Projet d'Aménagement et Développement Durables, arrêt du projet), en cas d'avis défavorable d'une commune sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ou le règlement qui la concerne directement, se déroule un nouveau vote de l'EPCI pour un ré-arrêt du projet à la majorité qualifiée, etc...

Le PLUI est composé des mêmes documents qu'un PLU communal. Toutefois, il comporte certaines particularités : il peut comporter des plans de secteur pour tenir compte des spécificités intra territoriales, il peut tenir lieu de programme local de l'habitat (PHL)...

Le PLUI en chiffres : durée moyenne d'élaboration (3,87 ans), vision prospective (10 ans), coût inférieur à la somme des démarches communales.

Les transferts de la compétence PLU aux communautés se sont multipliés en France ces dernières années (+ de 50% des EPCI représentant 15 676 communes ont pris la compétence urbanisme).

Il est également abordé la loi Climat et Résilience qui devra être intégrée dans les PLU pour 2027, sous peine de ne plus pouvoir délivrer d'autorisations d'urbanisme dans les zones à urbaniser.

Après cette présentation, des échanges ont lieu et M. DAVAL & Mme la directrice des stratégies et ressources foncières répondent aux interrogations des élus.

## **2. CRAIG (Centre Régional Auvergne-Rhône Alpes de l'Information Géographique)**

Pour une adhésion possible en 2022, l'ensemble des communes doit répondre favorablement (au 21 octobre : 30 communes favorables, 7 défavorables et 3 sans réponse). Cette adhésion permettra la création d'un plan de corps de rue simplifié, via une photographie aérienne très haute résolution. Les communes et l'ensemble des gestionnaires de réseaux pourront ainsi répondre à la législation en matière de sécurisation des travaux.

Lors de la conférence des Maires du 21 octobre 2021, il a été proposé que les frais d'adhésion annuels soient financés par les communes via une révision des attributions de compensation.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 10 SEPTEMBRE 2021**

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du 10 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **1. Détermination du nombre d'adjoints - Création d'un poste de 3<sup>ème</sup> adjoint**

Le Maire rappelle que suite à la démission du 3<sup>ème</sup> adjoint à compter du 20 janvier 2021, le conseil municipal a fixé le nombre d'adjoints à 2 par délibération du 29 janvier 2021 n° DE2021-03.

Il propose ensuite la création d'un poste de 3<sup>ème</sup> adjoint, portant ainsi le nombre d'adjoints à trois.

Vu les articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT qui précise que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum de trois adjoints (30% de l'effectif légal du conseil municipal) ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la création d'un poste de 3<sup>ème</sup> Adjoint, portant ainsi le nombre d'adjoints à trois.

#### **2. Election 3<sup>ème</sup> Adjoint**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin

- Nombre de votants :	10
- Nombre de suffrages blancs ou nuls	00
- Nombre de suffrages exprimés :	10
- Majorité absolue :	06

Ont obtenu :

- Mme Christine MARQUET :	9 voix
- M. Laurent GROULARD :	1 voix

Mme Christine MARQUET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire et immédiatement installée.

#### **3. Délégation de fonction 3<sup>ème</sup> Adjointe**

Le Maire explique que par arrêté, il donnera délégation de fonction à Mme Christine MARQUET, 3<sup>ème</sup> Adjointe, pour la gestion des dossiers se rapportant aux attributions suivantes :

- Voirie communale et rurale,
- Dégel, déneigement,
- Environnement et réseaux,
- Transition énergétique,
- Vie économique et artisanale.

Il lui donnera également délégation de signature pour les bons de commande et acceptation de devis inférieurs à 500 € HT et exclusivement pour des achats se rapportant à sa délégation de fonction.

#### **4. Indemnité de fonction 3<sup>ème</sup> Adjointe**

Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le montant de l'indemnité de fonction allouée à la 3<sup>ème</sup> Adjointe, en % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la délibération du conseil municipal du 22 octobre 2021 créant un poste de 3<sup>ème</sup> Adjoint et portant ainsi à trois le nombre d'adjoints au Maire ;

Vu la délibération du conseil municipal du 22 octobre 2021 relative à l'élection d'un 3<sup>ème</sup> Adjoint ;

Vu l'arrêté du Maire donnant délégation de fonction à Mme Christine MARQUET, 3<sup>ème</sup> adjointe ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonction versées aux adjoints ;

Considérant que la population totale de Le Crozet est inférieure à 500 habitants ;

➤ Décide de fixer le montant de l'indemnité de fonction de Mme Christine MARQUET, 3<sup>ème</sup> Adjointe, avec effet au 23 octobre 2021, au taux maximum soit 9,90% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

#### **5. Constitution de 2 nouvelles commissions communales**

Le Conseil Municipal procède à la constitution des commissions communales ci-dessous pour la durée du mandat :

Commissions	Membres du conseil municipal	Membres extérieurs au CM	Responsables
Environnement et Transition Energétique	MARQUET Christine GROULARD Laurent ROMANET Pierre BOUFFARON Kinnie JONNARD Marie-Claude BARRET Martine	DELORME Guy ROUCHON Evelyne	MARQUET Christine
Vie Economique et Artisanale	MARQUET Christine GROULARD Laurent ROMANET Pierre BOUFFARON Kinnie JONNARD Marie-Claude BARRET Martine	DELORME Guy ROUCHON Evelyne	MARQUET Christine

### **PERSONNEL COMMUNAL**

#### **1. Proposition de GROUPAMA pour modifier le contrat d'assurance du risque statutaire**

Le Maire rappelle que la commune a souscrit il y a de nombreuses années un contrat d'assurance du risque statutaire pour les agents affiliés à la CNRACL, géré par l'intermédiaire de CIGAC auprès de GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne (taux de 6,42% sur le traitement indiciaire brut des agents concernés).

Il explique ensuite qu'il a demandé un devis pour l'adhésion des 2 contractuels à temps complet affiliés à l'IRCANTEC. La proposition est de 0.98% sur le traitement indiciaire brut, ce qui représenterait une dépense annuelle d'environ 375 €.

Après avoir demandé un complément d'information sur la différence importante de taux, il s'avère que celui-ci provient du fait que les agents IRCANTEC sont en partie pris en charge par le régime général.

Au vu de cet élément, le conseil décide de ne pas donner suite à cette offre pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.

## **2. Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant comptes des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)**

Le Maire explique qu'il a reçu un courrier de la Préfecture pour appeler les collectivités n'ayant pas encore institué le RIFSEEP en lieu et place des anciens régimes indemnitaires au profit des cadres d'emplois éligibles, de le faire dans les meilleurs délais.

Un projet devra donc être établi rapidement afin de pouvoir saisir le Comité Technique Intercommunal mais notre dossier ne pourra pas être traité en 2021 (le dernier CTI 2021 a lieu le 26 novembre et la réception des demandes est clôturée le 29 octobre). Il faudrait donc être prêt pour saisir le CTI de janvier.

La commune doit également, en tant qu'employeur territorial, initier des négociations avant le 31 décembre 2021 en vue de la conclusion d'un accord relatif au télétravail.

## **3. Stagiaire**

La mairie accueillera une stagiaire durant 4 semaines au secrétariat, du 17 janvier au 12 février 2022.

Il s'agit d'une jeune de la commune qui est en 1<sup>ère</sup> BAC PRO AGOrA : Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs Activités au lycée Arago Sainte-Anne de Roanne.

# **FINANCES – COMPTABILITE - SUBVENTIONS**

## **1. Compte rendu de la rencontre avec Mme MOUSSIÈRE et M. ALEXANDRE**

Le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré le 8 octobre Mme Valérie MOUSSIÈRE, conseillère aux décideurs locaux et M. Thierry ALEXANDRE, Chef du Service Gestion Comptable Loire Nord.

Les tableaux et graphiques figurant dans le document de valorisation du compte de gestion 2020 font ressortir les évolutions suivantes :

Section de fonctionnement :

- Les produits de fonctionnement enregistrent une hausse de 1,20% entre 2019 et 2020. Ils représentent en 2020 la somme de 1 070 € par habitant contre 709 € pour la moyenne des communes du Département appartenant à la même strate démographique.
- Les dépenses de fonctionnement diminuent de 2,80% entre 2019 et 2020. Elles représentent en 2020 la somme de 792 € par habitant contre 547 € pour la moyenne départementale.
- Entre 2019 et 2020, une hausse des produits associée à une baisse des charges de fonctionnement entraîne une augmentation de 15% de la capacité d'autofinancement brute. Ce ratio représente 278 € par habitant contre 162 € pour la moyenne départementale.
- Par contre, après la prise en compte du remboursement en capital des emprunts, la capacité d'autofinancement nette est négative, elle se situe à - 309 € par habitant contre 43 € pour la moyenne départementale. En d'autres termes, la capacité d'autofinancement dégagée sur l'exercice 2020 ne suffit pas pour permettre le remboursement en capital des emprunts en cours.

Section d'investissement :

- L'année 2020 est marquée par une forte baisse des dépenses d'équipement. Ces dépenses se situent au-dessous de la moyenne départementale (128 € par habitant pour la commune contre 337 € par habitant pour la moyenne départementale).
- Les dépenses d'équipement ont été financées en 2020 par des subventions (165 € par habitant), du FCTVA (96 €/hab) et la taxe d'aménagement (5 €/hab).
- Au 31/12/20, le fonds de roulement s'élève à 231 € par habitant contre 504 € pour la moyenne départementale. Entre 2019 et 2020, il a diminué de 43%.  
Quant au besoin de fonds de roulement, il est très légèrement positif en raison d'un paiement rapide des dépenses.

La commune termine son exercice 2020 avec une trésorerie globale positive de 59 733 €. Cette trésorerie représente environ 3 mois de dépenses de fonctionnement, c'est à dire au-dessus du seuil minimum nécessaire évalué à 1,5 mois de charges de fonctionnement.

L'endettement :

Au 31/12/2020, l'encours total de la dette représente 1 095 € par habitant contre 606 € pour la moyenne départementale. Même si l'encours de la dette a baissé de 35% entre 2019 et 2020, il demeure encore élevé.

La fiscalité :

Les bases de la commune sont inférieures à la moyenne départementale sauf pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

En matière de taux, la commune se situe au-dessus de la moyenne départementale pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (18,60 % pour la commune contre 11,83%) et pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (43,66 % pour la commune contre 36,03 %).

Par contre, pour la taxe d'habitation, le taux voté par la commune se situe au-dessous de la moyenne départementale (8,11 % pour la commune contre 8,86%).

En conclusion, la hausse des produits associée à une baisse des charges conduit pour la commune à une amélioration de la capacité d'autofinancement brute. Par contre, en prenant en compte le remboursement du capital des emprunts en cours, la capacité d'autofinancement est négative et ne permet donc pas de financer des investissements. La maîtrise des charges de fonctionnement, la renégociation des emprunts voire l'optimisation des bases d'imposition sont des leviers qui devraient permettre une amélioration de la situation financière de la commune.

## **2. Régie**

Le Maire explique qu'à terme, les régisseurs devront utiliser le dispositif MPOS pour l'encaissement des produits définis dans notre nouvelle régie. Ce dispositif est un TPE (terminal de paiement électronique) mobile associé à un smartphone sous Android en Bluetooth.

L'installation qui comprend la location, la maintenance et le logiciel NEPTING a un coût de l'ordre de 15 € par mois sans engagement de durée. Le coût de l'installation est d'environ 45 €.

Le distributeur de ce dispositif MPOS NEPTING, validé par la DGFIP, est PLANET MONETIC à ST PRIEST EN JAREZ.

Le conseil municipal valide cette proposition et charge le Maire de toutes les démarches nécessaires.

## **3. Demande de subvention auprès du département au titre de l'enveloppe de solidarité 2022**

Le Maire explique à l'assemblée que la commune bénéficie d'une subvention du Conseil Départemental au titre de l'enveloppe de solidarité 2022.

Il propose d'utiliser cette enveloppe pour réaliser les achats et travaux ci-après :

Entreprises	Travaux et Acquisitions	Montant HT
ADEQUAT	Achat de guirlandes de Noël	1 841,39 €
MIDANE SPECTACLES	Spectacle mise en lumières du site, projection monumentale animée...	1 833,33 €
RAVEZ Cédric	Fourniture et pose porte placard coulissante dans Gite	695,00 €
TAILLARDAT Pascal	Reprise du pied de mur de l'église	4 016,79 €
DESMARD	Travaux cimetière suite reprise concessions : démontage et évacuation des monuments, exhumations...	3 000,00 €
TOTAL HT		11 386,51 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

➤ Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'enveloppe de solidarité 2022, pour les achats et travaux susmentionnés qui représentent une dépense totale HT de 11 386,51 €.

➤ Autorise le Maire à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de la présente délibération

#### 4. Décision modificative n° 3

Le conseil municipal valide l'acquisition de guirlandes et approuve les virements de crédits ci-après en section d'investissement :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D020 Dépenses imprévues	1 300 €	
D2188-238 Matériel illuminations		1 300 €

#### 5. Appel à partenariat 2022 « conforter et renouveler les offres dans les villages de caractère » - Dépôt d'un dossier de candidature

Le Maire informe l'assemblée que le Département de la Loire lance un appel à partenariat auprès des communes labellisées « villages de caractère » ayant pour objectif : affirmer et conforter leur positionnement touristique, enrichir et diversifier l'offre touristique.

Le taux d'intervention ne peut excéder 50% du coût du projet dans la limite d'un plafond de subvention fixé à 50 000 € par projet.

Le Maire rappelle que la commune possède un lieu mythique laissé à l'abandon depuis de très nombreuses années et qui implique des travaux importants pour le mettre en valeur : les cuisines de la célèbre maison Papon avec une identité architecturale exceptionnelle.

Le Maire propose donc de rénover ce lieu pour le rendre accessible au public tout en conservant au maximum l'âme des lieux afin que les visiteurs plongent dans l'histoire du village quelques siècles auparavant. Ce projet élaboré par la commission communale « Tourisme » consiste à projeter un film de 26 minutes permettant aux touristes de s'immerger dans l'histoire du village mêlant le lien visuel des lieux entre maintenant et hier sur la base d'un récit conté par les habitants du village.

En outre, la situation de ce bâtiment imbriqué dans la maison Papon, une des plus belles demeures de la Renaissance dans le Forez construite au 15<sup>ème</sup> siècle (façades ornées de bas-reliefs, tour emblématique, classé Monument Historique), est un atout supplémentaire pour la réalisation de ce projet.

Il présente ensuite l'estimatif des travaux :

Entreprises	Travaux	Montant HT
TAILLARDAT Pascal	Restauration des cuisines + dallage + carrelage	17 478,36 €
RAVEZ Cédric	Rénovation des huisseries intérieures	2 900,00 €
BAILLY Jean-Luc	Eclairage du bâtiment	9 152,80 €
MEDIA HELP	Installation de 2 vidéoprojecteurs	3 910,83 €
TOTAL HT		33 441,99 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

➤ Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'appel à partenariat « Conforter et renouveler les offres dans les villages de caractère » pour la rénovation des cuisines de la cave Papon afin d'en faire un lieu d'accueil pour les touristes avec la projection d'un film sur l'histoire du village.

➤ Autorise le Maire à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

### **POINT SUR LES DOSSIERS ET PORTER A CONNAISSANCE**

#### 1. Plantation de haies bocagères

La plantation de haies bocagères en partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire aura lieu le samedi 27 novembre à 14 h.

La préparation du sol pour la haie sera faite mi-novembre en même temps que la mare.

## **2. Travaux de voirie**

Au titre du programme subventionné par le Département, les travaux seront réalisés sur les voies suivantes : « Chantalouette » et « La roche ». S'il y a des excédents d'enrobés, ils seront mis sur une petite partie de la voie de « Vallière » qui a été dévastée par les pluies diluviennes du printemps-début été.

Roannaise de l'Eau devant effectuer des travaux d'adduction d'eau sur la voie communale des Roys en 2022, cette portion est retirée du programme de travaux 2021 de la commune.

## **3. Bornage parcelle B n° 134**

Le Maire et Christine MARQUET étaient présents lors du passage du géomètre. Tous les propriétaires avaient répondu présents à la convocation ou étaient représentés.

Ainsi, les propriétaires riverains concernés seront convoqués en mairie courant novembre afin de signer le plan de bornage et de division foncière.

## **4. Procédure de rappel à l'ordre**

Le Maire fait part à l'assemblée qu'il a signé le 27 septembre dernier un protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre avec le parquet du Tribunal Judiciaire de ROANNE.

Le rappel à l'ordre s'applique aux faits portant atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques dans la commune. Cela peut concerner principalement des conflits de voisinage, l'absentéisme scolaire, la présence constatée de mineurs non accompagnés dans les lieux publics à des heures tardives, les incivilités commises par des mineurs, certaines nuisances sonores, certains écarts de langage...

## **5. Retour sur la visite du 20 octobre au lycée de Chervé**

Le Maire expose qu'il s'est rendu au lycée de Chervé le 20 octobre accompagné de Christine MARQUET, d'un agent communal et de la directrice de l'école pour rencontrer des représentants de cet établissement.

Plusieurs points ont été abordés au cours de cette rencontre :

- Travail en synergie école de Crozet / lycée de Chervé / Serres de Chervé / Commune Le Crozet
- Signature d'une convention
- Fourniture des plants de fleurissement

Les échanges ont été très ouverts et ont répondu à nos attentes.

Des décisions de principe ont été prises : les enfants de l'école Philippe Monnet pourront s'initier à la plantation des graines des fleurs sur une demi-journée aux serres de Chervé et pourront y retourner ensuite pour découvrir le repiquage des fleurs en godets.

Le lycée de Chervé proposera un encadrement des enfants par une classe d'élèves de Chervé spécialisée dans l'accompagnement aux personnes. Et une classe de Chervé spécialisée en aménagement de l'espace assistera les enfants dans les serres puis viendra à son tour dans notre village pour participer aux plantations. De surcroît, notre fleurissement communal servira de support technique aux élèves en aménagement de Chervé, un véritable cas concret d'étude.

Ce parrainage mettra en avant le travail collaboratif, éducatif et de sensibilisation environnementale entre quatre structures, de la graine à la plante en circuit court, sans aucun plant d'importation, et sans aucun pesticide mais uniquement par le travail des insectes.

Le directeur-adjoint et le responsable des serres viendront visiter la commune le lundi 25 octobre à 14 h 30.

Le dossier pour l'obtention de la 3<sup>ème</sup> fleur dans les années à venir devra être travaillé dès 2022.

## **6. Petites cités de caractère**

Il est fait un retour sur la commission d'homologation du 7 octobre.

Le Maire a reçu la commission d'homologation nationale du label Petites Cités de Caractère, en présence des personnes qui ont participé à l'élaboration de l'imposant dossier de candidature. C'était l'occasion d'un oral d'environ 5 heures pour présenter et débattre du plan pluriannuel de notre village pour les 5 prochaines années et une visite rapide du village pour s'immerger dans l'histoire du futur.

## **7. Projet Elixir**

Une rencontre entre les membres du groupe de travail Elixir et la maison CROZET est prévue le mardi 9 novembre à 16 h à THIZY LES BOURGS.

## **8. Départ locataires logement 48 place Mario Meunier**

Le Maire informe l'assemblée que les locataires de ce logement devraient donner leur dédite pour la fin de l'année et que le logement pourrait être attribué à la personne qui occupe actuellement un gîte communal.

Les locataires proposent à la commune de racheter des éléments de cuisine et l'îlot central qu'ils ont installés en 2013 et qui leur ont coûté 748 €.

Le conseil municipal, considérant qu'il faut appliquer un coefficient de vétusté, autorise le Maire à négocier cet achat entre 250 et 300 €.

Il donne également son accord sur le choix du futur locataire.

## **9. Retour visite maintenance Eclairage Public**

Pierre ROMANET et Kinnie BOUFFARON font le compte-tenu de la rencontre du 20 octobre avec le SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire) et l'entreprise SPIE portant sur la maintenance des installations d'éclairage public.

Il a été validé le nombre de foyers cotisants :

- Eclairage de voirie : 71 foyers
- Mise en valeur des monuments : 49 foyers

Le nombre de foyers lumineux à ce jour est donc de 120 et le nombre d'armoires de 4.

Un plan complet de l'éclairage public sera adressé à la mairie par le SIEL.

## **10. Raccordement des bâtiments communaux à la fibre optique**

Louison BAROUX fait un point sur l'état d'avancement des raccordements, 2 problèmes subsistent : la salle Guy Robert et le gîte de la Poterne.

## **11. Mutuelle communale**

Ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance, la mairie ayant reçu à ce jour une seule proposition : celle des Mutuelles du Mans Assurances.

Afin d'avoir plusieurs comparatifs qualité/prix, une relance sera adressée à GROUPAMA ainsi qu'à d'autres assurances.

## **12. Bulletin municipal**

Une réunion de travail de la commission chargée d'élaborer le bulletin municipal aura lieu en mairie le mercredi 27 novembre à 18 h.

# **QUESTIONS DIVERSES**

## **Réunion DEGEL**

Marie-Claude JONNARD donne un compte-rendu de la réunion de l'association DEGEL (Développement du goût pour l'écriture et la lecture à l'école primaire) qui regroupe les enseignants des écoles de l'ancien canton de La Pacaudière qui a eu lieu le 19 octobre à CHANGY. Il est à noter un changement de Présidente.

La participation de la commune est de 4,50 €/élève.

## **1. Assemblée Générale ADMR**

Plusieurs élus ont assisté à cette réunion qui s'est tenue à Crozet le 20 octobre 2021.

L'ADMR veut développer le pôle petite enfance et les services à domicile pour répondre aux attentes de la population (de la naissance à la fin de vie).

L'association est à la recherche de bénévoles et de salariés.



La commune attribue chaque année une subvention de 80 € à l'ADMR, il est demandé de réfléchir à une éventuelle augmentation en 2022.

## **2. Décorations du village pour les fêtes de fin d'année**

Un atelier pour confectionner des décorations de Noël aura lieu le samedi 4 décembre, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h.